



ASSOCIATION

L'ETOILE MATERNITE CATHOLIQUE DE PROVENCE

Association loi 1901

Chemin de Puyricard
13540 Aix-en-Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



ASSOCIATION
L'ETOILE MATERNITE CATHOLIQUE DE PROVENCE

Association loi 1901
Chemin de Puyricard
13540 Aix-en-Provence

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION L'ETOILE MATERNITE CATHOLIQUE DE PROVENCE,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION L'ETOILE MATERNITE CATHOLIQUE DE PROVENCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du

présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application des règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les paragraphes « Faits marquants de l'exercice » et « Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes » de l'annexe font état de la situation financière de la maternité. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre association, nous avons examiné la situation au regard du maintien du principe de continuité de l'exploitation et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

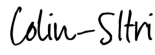
cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP

Signé par :

C9678D6C7C704C2...

Eva COLIN SITRI

ASSOCIATION MATERNITE DE L'ETOILE
Route de Puyricard
13540 Aix en Provence

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



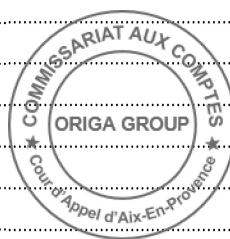
Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

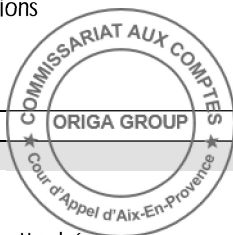
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE.....	6
INFORMATIONS GENERALES.....	6
1. Objet social de l'Association.....	6
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	6
3. Moyens mis en œuvre.....	6
FAITS MARQUANTS.....	7
1. Faits marquants de l'exercice.....	7
2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes.....	8
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	8
1. Règlementation comptable.....	8
2. Dérogation aux principes comptables.....	8
3. Principales méthodes retenues.....	9
4. Changements comptables.....	13
Informations relatives aux postes du bilan.....	16
1. Actif immobilisé.....	16
2. Fonds de commerce.....	17
3. État des dépréciations.....	18
4. Tableau des filiales et participations.....	19
5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice.....	19
6. Produits à recevoir.....	20
7. Charges constatées d'avance.....	20
8. Tableau de variation des fonds propres.....	21
9. Tableau de variation des fonds dédiés.....	22
10. Tableau de variation des provisions.....	22
11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice.....	23
12. Charges à payer.....	23
Informations relatives aux postes du compte de résultat.....	24
1. Ventilation des produits d'exploitation.....	24
2. Composition du résultat financier.....	24
3. Composition du résultat exceptionnel.....	24
4. Contributions volontaires en nature.....	25
Autres informations.....	25
1. Effectifs.....	25
2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.....	25
3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	25
Engagements hors bilan.....	26
1. Avals, garanties et cautions.....	26
2. Crédit-Bail.....	26



BILAN ACTIF

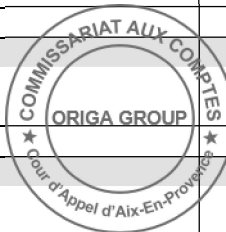
Données en Euros	Exercice au 31/12/2025			Exercice au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)			0	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	761 497	709 381	52 116	57 489
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	747 678	709 381	38 297	48 619
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	13 819		13 819	8 870
Immobilisations corporelles :	16 501 587	11 547 207	4 954 380	5 173 567
Terrains	55 953	54 060	1 893	2 558
Constructions	10 415 474	6 937 112	3 478 362	3 758 017
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 986 899	4 556 035	1 430 864	1 408 740
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	43 261		43 261	4 252
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations financières:	527 553	0	527 553	524 678
Participations			0	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	12 760		12 760	12 760
Prêts	509 662		509 662	507 168
Autres immobilisations financières	5 131		5 131	4 750
TOTAL II	17 790 637	12 256 588	5 534 048	5 755 734
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	158 127		158 127	257 454
Créances	4 403 126	24 277	4 378 849	3 289 175
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 996 380	24 277	3 972 103	2 673 102
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	258 246		258 246	461 496
Charges constatées d'avance	148 499		148 499	154 577
Valeurs mobilières de placement			0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus			0	0
Disponibilités	1 495 254		1 495 254	1 760 248
TOTAL III	6 056 506	24 277	6 032 229	5 306 877
Frais d'émission des emprunts (IV)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)			0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V+VI)	23 847 143	12 280 865	11 566 278	11 062 611



BILAN PASSIF

Données en Euros

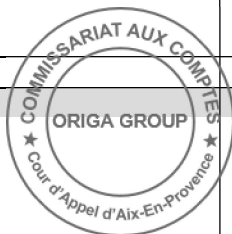
Bilan Passif	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	649 000	649 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	649 000	649 000
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-1 006 358	-849 331
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	771 886	-157 027
Situation nette (sous-total)	414 528	-357 358
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 126 961	1 296 589
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 541 489	939 231
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	359 756	14 000
Provisions pour charges	1 084 636	1 175 850
TOTAL III	1 444 392	1 189 850
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 664 578	2 319 871
Emprunts et dettes financières diverses	1 056 523	533 255
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	973 415	1 864 822
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	4 111 553	3 244 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 426	197 648
Autres dettes	338 792	352 148
Produits constatés d'avance	400 109	421 470
TOTAL IV	8 580 396	8 933 530
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	11 566 278	11 062 611



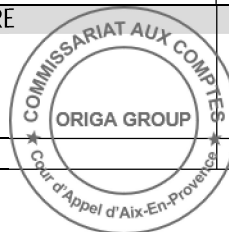
COMPTE DE RESULTAT

Données en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	0	0
<i>Ventes de biens et services</i>	4 057 216	3 859 045
<i>Ventes de biens</i>		
dont ventes de dons en nature		
<i>Ventes de prestations de service</i>	4 057 216	3 859 045
dont parrainages		
<i>Produits de tiers financeurs</i>	19 374 617	17 831 341
Concours publics et subventions d'exploitation / investissement	19 252 656	17 829 655
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	100 600	0
Dons manuels	100 600	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
<i>Contributions financières</i>	21 361	1 686
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	120 430	434 735
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	871 735	15 078
Total I	24 423 998	22 140 199
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	10 305 178	9 185 655
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés	934 494	952 812
Salaires	7 728 907	7 853 813
Cotisations sociales	3 378 876	3 777 353
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	727 818	689 239
Dotations aux provisions	359 756	14 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	6 784	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	129 809	28 843
Total II	23 571 622	22 501 714
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	852 376	-361 516



COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 775	79 994
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	16 775	79 994
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	95 689	97 888
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	95 689	97 888
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-78 915	-17 894
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	773 460	-379 410
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	254 861
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	17 609
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	237 253
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 574	14 869
Total des produits (I + III + V)	24 440 772	22 475 054
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	23 668 886	22 632 080
EXCÉDENT OU DÉFICIT	771 886	-157 027
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| ▪ Total du bilan : | 11 566 278 Euros |
| ▪ Total des produits d'exploitation : | 24 423 998 Euros |
| ▪ Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») : | +771 886 Euros |

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association MATERNITE DE L'ETOILE arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 6 mai 2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES



1. Objet social de l'Association

L'association se propose d'entreprendre et de participer à toute action tendant à améliorer les conditions de vie maternelle et morale des fiancés, époux, pères et mères de famille, notamment par la création et la gestion de services privés d'intérêt familial, reconnus ou non par l'Etat, tels que des services hospitaliers de maternité, gynécologie, obstétrique, périnatalogie, centre prématurés, consultations pré et post natales, service social familial, pouponnières.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Fondée en 1975 par les Petites Sœurs des Maternités Catholiques, la clinique de l'Etoile est un établissement associatif privé à but non lucratif, conventionné avec l'Assurance Maladie. Ses activités entrent dans le champ de son objet social énoncé ci-dessus.

3. Moyens mis en œuvre

L'association adhère à l'Alliance des Maternités Catholiques, qui a pour but de :

- Promouvoir et garantir le respect des règles éthiques dans les établissements,
- Coordonner et fédérer la gestion, le fonctionnement et l'entretien de ses établissements.

En adhérant à la charte de l'Alliance des Maternités Catholiques, l'association s'engage à poursuivre l'œuvre des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. Cela se traduit notamment par un dévouement évangélique, le respect des consciences,

l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques alliés aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, le respect de la vie humaine sous toutes ses formes.

L'association gère la Clinique sur un site unique situé à Puyricard. Elle est essentiellement financée par l'Assurance Maladie sur la base d'une tarification à l'activité (la T2A) mais aussi grâce à des produits complémentaires issus de la facturation en directe des patientes comme les chambres particulières ou par des activités annexes comme la mise à disposition d'un service de radiologie.

Les médecins y exercent en libéral, excepté les pédiatres qui y sont salariés dans le cadre de l'activité d'hospitalisation.

FAITS MARQUANTS



1. Faits marquants de l'exercice

Les autorisations d'activité accordées par l'ARS au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Février 2025 : Imagerie en coupe (IRM Scanner)
- Décembre 2025 : Médecine, pour le déploiement des hospitalisations de jour (HDJ)

Le plan de retour à l'équilibre initié en 2024, s'est poursuivi sur l'exercice 2025 par les actions suivantes :

- Maintien du développement des activités de chirurgie
- Mise en place de l'optimisation et de la maîtrise des coûts avec le support de l'ARS dans le cadre du contrat d'efficacité et de performance signé en décembre 2025
- Lancement des travaux et mise en place d'une équipe dédiée au service d'imagerie en coupe

Les recettes de groupe I progressent de 1.2 M€ dont la variation se décompose ainsi :

- T2A : - 0.2 M€
- MSOSP (ex MIGAC) : + 1.2 M€, dont 1.5 M€ de crédits non reconductibles (CNR) au titre du soutien aux établissements
- FIDES : stable
- FIR : + 0.2 M€

Au cours de l'exercice 2025 :

- la Congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques a accordé un prêt de 500 K€ ;
- la SCI Maternité de l'Étoile a abandonné 830 K€ de loyers. Ce produit a été comptabilisé en « Autres produits » dans le compte de résultat ;
- grâce à la montée en puissance du Fonds de dotation de l'Étoile, ce dernier a versé un premier don de 100 K€ figurant en contributions financières.

Les soutiens apportés au cours de l'exercice 2025 pourront être de nouveau sollicités s'il apparaît nécessaire de financer une partie du besoin de fonds de roulement au cours de l'exercice 2026.

Par ailleurs, les incidences du changement de réglementation comptable applicable au 1^{er} janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Les travaux relatifs au déploiement de l'activité d'imagerie en coupe seront finalisés à la fin du premier semestre 2026, en vue d'accueillir les premiers patients en juillet 2026.

Concernant l'hospitalisation de jour, 5 parcours sur 7 visés au budget à fin décembre 2026, sont en place.

Les autorités administratives ont accordé en mai 2026, un échelonnement des dettes URSSAF au 31/12/2025, traduit dans le tableau de l'annexe « 11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice ».

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES



1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception du changement de méthode lié à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 et 2023-03).

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

2. Dérogation aux principes comptables

Néant.

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des amortissements

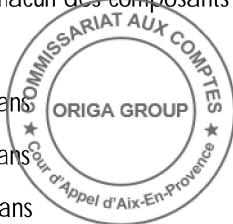
L'Association applique les règlements 2004-06 sur les actifs et 2002.10 sur les dépréciations d'actifs. L'application de ces règlements n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'Association Maternité Catholique de Provence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée prévue d'utilisation :

* En revanche, en 2012, de nouveaux aménagements sont amortis selon la méthode des composants et les amortissements sont fonction de la durée réelle d'utilisation de chacun des composants :

· Gros Œuvre	50 ans
· Plomberie sanitaires	25 ans
· Façades et aménagements ext.	20 ans
· Chauffage/Ventilation	20 ans
· Electricité	15 ans
· Fluides médicaux	15 ans
· Aménagements intérieurs	10 ans



Catégorie	Mode	Durée
Lits	Linéaire	7 ans
logiciels	Linéaire	4 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel info et biomédical	Linéaire	4 à 15 ans

B. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé



Non applicable.

C. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les frais accessoires d'achat sont inclus dans la valorisation.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode cout moyen.

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

D. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

E. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les tiers financeurs sont les autorités administratives, les donateurs, les testateurs, les mécènes, les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ainsi des fonds dédiés peuvent être constitués sur des :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ». Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Le montant des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

F. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

Données en €

Convention collective applicable	CCN51
Âge légal de départ en retraite retenu	65 ans
Taux d'actualisation	4,04%
Table de mortalité	T68 Insee 2004-2006
Hypothèses de turnover	Moyen
Indice d'évolution des rémunérations	+3%
Taux de charges sociales et fiscales	53,66%

Montant de l'engagement total	1 084 636 €
Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	- €
Montant de la provision	1 084 636 €

La provision pour IDR a été comptabilisée conformément à la méthode préférentielle. L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

L'hypothèse concernant une vitesse de rotation moyenne du personnel a été maintenue.

L'hypothèse retenue est le départ volontaire à 65 ans.

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite a été évalué suivant la méthode d'évaluation actuarielle conformément à la recommandation (REC CNC 03 R01 du 1er avril 2003).

L'engagement total de la maternité s'élève au 31/12/2025 à 1084 K€ pour un impact positif sur le résultat de 91 K€.

Les calculs intègrent l'avenant n°2014-01 entré en vigueur le premier jour du mois civil qui suit la publication au journal officiel de l'arrêté d'agrément, soit le 1 juin 2014. Ainsi l'allocation de départ à la retraite est égale, en ce qui concerne les salariés comptant :

- Moins de 10 ans d'ancienneté : à 0 mois de salaire brut
- De 10 à 14 ans d'ancienneté : à un mois de salaire brut
- De 15 à 19 ans d'ancienneté : à deux mois de salaire brut
- De 20 à 24 ans d'ancienneté : à quatre mois de salaire brut
- De 25 à 29 ans d'ancienneté : à cinq mois de salaire brut
- De 30 ans ou plus d'ancienneté : à six mois de salaire brut

G. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Non applicable.

H. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association MATERNITE DE L'ETOILE les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

En l'espèce, il n'y a pas eu d'événements de la sorte au cours de l'exercice 2025.



I. Contributions volontaires en nature

Au regard des montants concernés par les diverses composantes des comptes annuels, de la difficulté de valorisation et de leur impact financier finalement peu significatif, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature.

Pour information, les bénévoles se composent de 10 membres du CA – qui se sont réunis 4 fois en 2025 – et de la Présidente de l'Association qui n'est pas rémunérée.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

- Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Association MATERNITE DE L'ETOILE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

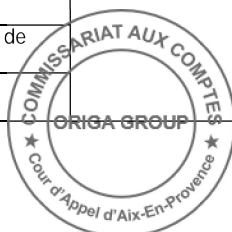
Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

- Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*), nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG



Les changements de méthodes comptables à la suite de la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels		254 861	254 861
• Sur opérations de gestion			254 861
• Sur opérations de capital			
• Reprises sur provisions et transferts de charges			
- Charges exceptionnelles		17 609	17 609
• Sur opérations de gestion			7 857
• Sur opérations de capital			9 720
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			32
Résultat exceptionnel	0	237 252	237 252

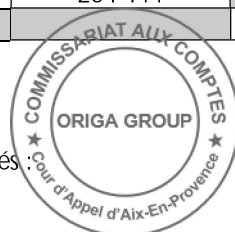
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat d'exploitation :			
- Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	120 430	434 735	190 600
- Transferts de charges d'exploitation			244 135
Résultat financier :			
- Reprise sur dépréciations et provisions		0	0
- Transferts de charges financières			0
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels		0	0
- Transferts de charges exceptionnelles			0

- Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement :

Données en €	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
QP de subventions d'investissement virées au résultat	237 818	254 444	254 444
Présentées en résultat d'exploitation	237 818	254 444	
Présentées en résultat exceptionnel			254 444

Sur l'année 2025, les principaux éléments suivants sont ainsi impactés :



	Avant application des règlements ANC n° 2022- 06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	31/12/2025 (Publiés)
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés			
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	-6 784
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier	
Autres éléments			
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	237 818
Principaux Transferts de charges			
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié	
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »	
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel	314 735
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG	14 215

C. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

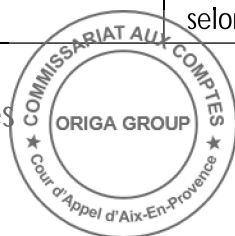
Néant.

Changement d'estimation

Néant.

Correction d'erreur

Néant.



Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Données en €

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisition s	Apport s	Post e à post e	Cessions	Scissio ns	Poste à poste	
Frais d'établissement	0							0
Frais de développement								0
Donations temporaires d'usufruit								0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	723 647	24 030						747 678
Autres immobilisations incorporelles								0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	8 870	4 949						13 819
Immobilisations incorporelles	732 518	28 980	0	0	0	0	0	761 497
Terrains	55 953							55 953
Constructions	10 348 464	67 011						10 415 475
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 755 528	372 576			141 206			5 986 898
Autres immobilisations corporelles								0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 252	43 261					4 252	43 261
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								0
Immobilisations corporelles	16 164 197	482 848	0	0	141 206	0	4 252	16 501 587
Participations								0
Créances rattachées à des participations								0
Autres titres immobilisés	12 760							12 760
Prêts	507 168	2 494						509 662
Autres immobilisations financières	4 750	381						5 131
Immobilisations financières	524 678	2 875	0	0	0	0	0	527 553
TOTAL	17 421 392	514 703	0	0	141 206	0	4 252	17 790 637

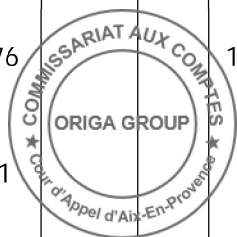


TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Données en €

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement			0			0
Frais de développement						0
Donations temporaires d'usufruit						0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 à 7 ans	Linéaire	675 029	34 353		709 382
Autres immobilisations incorporelles			0			0
Immobilisations incorporelles			675 029	34 353	0	709 382
Constructions	10 à 15 ans	Linéaire	6 643 841	347 331	0	6 991 172
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 à 15 ans	Linéaire	4 346 788	348 295	139 048	4 556 035
Autres immobilisations corporelles						0
Immobilisations corporelles			10 990 629	695 626	139 048	11 547 207
Immobilisations financières	Non applicable	Non applicable				
TOTAL			11 665 657	729 979	139 048	12 256 588

2. Fonds de commerce

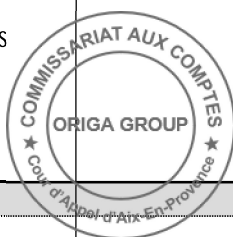
Néant.



3. État des dépréciations

Données en €

Dépréciations	A l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice (D)
Frais d'établissement	0			0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais de développement				0
Concessions, brevets & licences				0
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Immo. en cours, avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outilla...				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immo. en cours, avances et acomptes				0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations				0
Créances rattachées à des participations				0
Titres immobilisés				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières				0
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Matières premières				0
En-cours de production (biens et services)				0
Produits finis				0
Marchandises				0
Avances et acomptes				0
Créances	39 494	0	15 216	24 277
Créances clients, usagers et comptes rattachés	39 494	0	15 216	24 277
Créances reçues par legs ou donations				0
Autres créances				0
Charges constatées d'avance				0
Valeurs mobilières de placement				0
TOTAL	39 494	0	15 216	24 277



4. Tableau des filiales et participations

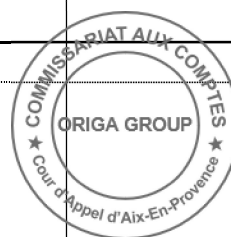
Néant.



5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Données en €

Créances	Montant Brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	509 662	17 860	491 802
Autres immobilisations financières	5 131	-	5 131
Clients douteux			
Autres créances clients	3 996 380	3 972 103	24 277
Personnel et comptes rattachés	5 864	5 864	
Sécurité sociale et autres org. sociaux	40 336	40 336	
États et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA	1 994	1 994	
Autres impôts			
Débiteurs divers	210 053	210 053	
Charges constatées d'avance	148 499	148 499	
TOTAL	4 917 919	4 396 709	521 210
Prêts accordés en cours d'exercice	34 091		
Rembours. obtenus en cours d'exercice	31 597		



6. Produits à recevoir

Données en €

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	29 540	8 509
Créances sociales et fiscales	38 599	28 025
Autres créances	55 511	253 496
Intérêts financiers	6 509	19 199
Total	130 159	309 229

7. Charges constatées d'avance

Données en €

Charges constatées d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	148 499	
Financier		
Total	148 499	

Données en €

Produits constatés d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	400 109	
Financier		
Total	400 109	

8. Tableau de variation des fonds propres

A. Tableau de variation des fonds propres

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	Exercice au 31/12/2024 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	Exercice au 31/12/2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	649 000					649 000
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	0					0
Report à nouveau	-849 331	-157 027				-1 006 358
Excédent ou déficit de l'exercice	-157 027	157 027	771 886			771 886
Situation nette	-357 358	0	771 886	0	0	441 528
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	1 296 589		68 190	237 818		1 126 961
Provisions réglementées	0					0
Total	939 231	0	840 076	237 818	0	1 541 489

B. Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

Des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations avaient été constituées dans le cadre du plan hôpital 2012 pour financer les travaux d'extension de la clinique, l'Association ayant en complément de subventions d'investissement obtenu des crédits ONDAM supplémentaires.

Ainsi, une ressource de 1 205 K€ a financé une partie de l'extension, par le versement de crédits reconductibles ONDAM de 97 K€ par an. Le premier versement ayant eu lieu en 2009.

Une provision réglementée HOPITAL 2012 a été constituée entre 2009 et le 5 mai 2012 date de la mise en service des travaux pour un total de 323 K€. Depuis 2012, il avait été décidé que les provisions réglementées constituées initialement seront reprises à compter de l'arrêt des versements de dotations de 97 K€. La comptabilisation en provision réglementée était conforme aux recommandations d'une circulaire du 15/12/09.

Le compte de provisions réglementées pour investissement a été supprimé en N-5 dans le cadre du nouveau plan comptable pour donner suite au règlement 2018-06.

Cependant ce financement non consommé n'est pas éligible à la constitution d'un fonds dédié investissement compte tenu que le financement obtenu est un concours public.

Toutefois, ce financement était dédié à l'origine à financer des dotations aux amortissements à venir. Le financement a été obtenu avant la mise en service de la restructuration et peut donc s'assimiler à un Produit Constaté d'Avance.

La provision réglementée a ainsi été reclassée à l'ouverture de l'exercice N-5, conformément aux dispositions du nouveau règlement : le solde du compte de provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations de l'exercice 2019 s'élevant à 323 K€ dans un compte de Produit Constaté d'avance pour la totalité. La reprise de ce produit constaté d'avance débutera lors de l'arrêt des versements des dotations de 97 K€.

9. Tableau de variation des fonds dédiés

A. Tableau de variation des fonds dédiés

Néant.

B. Détail des fonds dédiés significatifs par projet

Non concerné.

10. Tableau de variation des provisions

Données en €

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice utilisées	Diminutions des reprises de l'exercice non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0				0
Hausse de prix	0				0
Autres provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques et charges	1 189 850	359 756	105 214	0	1 444 392
Provisions pour litiges	14 000	359 756	14 000		359 756
Provisions pour garanties données aux clients	0				0
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour pertes de change	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 175 850		91 214		1 084 636
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour charges sur legs et donations	0				0
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Total	1 189 850	359 756	105 214	0	1 444 392

(A)

(B)

(A)

(B)

Ventilation des dotations de l'exercice

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	359 756		

(B)

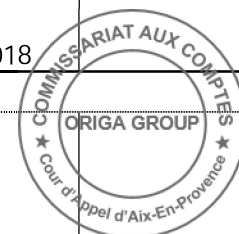
Ventilation des reprises de l'exercice

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	105 214		

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Données en €

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	1 664 578	585 155	899 338	180 085
Emprunts et dettes financières divers	1 056 523	56 523	700 000	300 000
Fournisseurs et comptes rattachés	973 415	973 415		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 110 047	1 110 047		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	2 627 578	1 938 561	689 018	
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 574	1 574		
TVA	64 882	64 882		
Autres impôts, taxes et assimilés	307 471	307 471		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	35 426	35 426		
Autres dettes	338 792	338 792		
Produits constatés d'avance	400 109	25 000	51 953	323 156
TOTAL	8 580 395	5 436 845	2 340 309	803 241
Emprunts souscrits en cours d'exercice	542 118			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	697 411			



12. Charges à payer

Données en €

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, obligataires, autres)	56 523	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 236	513 930
Dettes fiscales et sociales	1 949 459	1 949 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	7 708
Autres dettes		
Total	2 251 218	2 470 736

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont essentiellement ventilés entre les ventes de prestations de service et les produits des tiers financeurs issus essentiellement de l'Assurance maladie.

L'intégralité des produits est réalisée en France.

Données en €

Ventilation des produits d'exploitation	2 025	2 024
Cotisations		
Dons	121 961	1 686
Ventes de biens		
Ventes de services	4 057 216	3 859 045
Variation de stocks de produits		
Aide à l'embauche		
Assurance vie - Legs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 014 838	17 829 655
QP de subventions virées au compte de résultat	237 818	
Produits de cession des immobilisations		
Indemnités d'assurances	14 215	
Utilisations de fonds dédiés (reprises)		
Reprises de provisions	120 430	190 600
Transferts de charges		244 135
Abandon de créance	830 652	
Autres produits	26 868	15 078
Total	24 423 998	22 140 199

2. Composition du résultat financier

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	90 363	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		
Autres	5 326	
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		
Produits de cession des immobilisations financières cédées		
Autres		16 775
Total	95 689	16 775

3. Composition du résultat exceptionnel

Néant.

4. Contributions volontaires en nature

Non concerné.

Autres informations

1. Effectifs

Catégorie	Equivalents Temps Plein*
Cadre	53
Non cadre	103
Mise à disposition	0
Total	156

*Sur la base des heures travaillées

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Pour l'année 2025, la Sœur Présidente du Conseil d'Administration exerçant ses fonctions à titre bénévole n'a perçu aucune rémunération individuelle.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 34 139 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 34 139 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes : néant

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Données en €

Engagements reçus	Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû à la clôture	Montant cautionné à la clôture
Garanties reçues des collectivités locales	4 200 000	2 100 000	666 450	333 225 (1)
Garanties reçues des organismes de cautions	6 250 000	4 150 000	1 058 055	724 830 (2)
Total	10 450 000	6 250 000	1 724 505	1 058 055
Engagements donnés	Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû à la clôture	Montant cautionné à la clôture
Promesses d'hypothèques sur emprunts				
Autres cautions données				
Total	0	0	0	0

(1) La SCI Maternité de l'Etoile se porte caution solidaire à hauteur de 50% et la commune d'Aix en Provence également.

(2) La SCI Maternité de l'Etoile se porte caution solidaire à hauteur de 50% restant sur l'emprunt DEXIA.
Emprunt SG 1 100K€ : caution 30% de la Congrégation de Petites Sœurs des Maternités Catholiques / caution 70% de la SOGAMA

Emprunt SG 950K€ : Congrégation des Petites Sœurs des Mater Catho caution à hauteur de 950K€

A noter que le prêt « PGE » souscrit pendant la crise sanitaire de 1 000 000 euros bénéficie d'une garantie de l'Etat à hauteur de 90%. Le capital restant dû s'élève à 126K€ au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, l'association bénéficie de deux autorisations de découvert à durée illimitée, non utilisées à cette date pour 300 K€ chacune.

2. Crédit-Bail

Données en €

	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			549 445		
Amortissements					
- Cumul exercices antérieurs			34 825		34 825
- Dotations de l'exercice			21 005		21 005
Sous-total	0	0	55 830	0	55 830
Redevances payées					
- Cumul exercices antérieurs			23 475		23 475
- Exercice			27 096		27 096
Sous-total	0	0	50 571	0	50 571
Redevances restant à payer					
- A 1 an au plus			108 406		108 406
- A plus d'un 1 et 5 ans au plus			370 164		370 164
- A plus de 5 ans					0
Sous-total	0	0	478 570	0	478 570
Valeur résiduelle					
- A 1 an au plus					0
- A plus d'un 1 et 5 ans au plus					0
- A plus de 5 ans					0
Sous-total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice			27 096		27 096

